Image not found or type unknown

Ajournement naturalisation

Par **Geothy**, le **04/04/2018** à **21:27**

Bonjour
Apres un ajournement de 2 ans de mon dossier,pour détention de stupéfiants il y a plus de 10 ans
Je viens d'apprendre par l'instructeur de ma nouvelle demande que la police lui rapporte cette fois ci des faits de détention de stupéfiants qui remonte à 14 ans , je ne comprends pas car depuis 10 ans je n'ai aucune infraction et aujourd'hui on me reproche des faits qui ne sont pas resortis lors de la première demande de naturalisation
Je souhaiterais avoir votre avis !!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés